



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Parc national de Sevrans

Question écrite n° 17573

### Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'environnement au sujet des bâtiments militaires jouxtant le parc national de Sevrans, sur le territoire de la commune de Livry-Gargan, qui pourraient être affectés au ministère du logement pour être transformés en maison d'accueil pour les sans-domicile-fixe. Ancien siège d'une poudrerie nationale, le parc national de Sevrans dit « parc de la Poudrerie » a été classé le 21 avril 1994, sauf les 7 hectares appartenant à la direction générale de l'armement et regroupant les ex-laboratoires désaffectés de la marine nationale. Un projet de transformation et d'aménagement de ces locaux en maison d'accueil pour les sans-domicile-fixe ne pourrait que contribuer à marginaliser ces personnes en raison d'une implantation dans un secteur faiblement urbanisé, ne comportant ni commerce de proximité, ni moyen de transport, ni pôle de création d'emplois. Devant les inquiétudes de l'association des amis du parc forestier de la Poudrerie, ainsi que de tous ceux qui fréquentent cet espace vert, il lui demande s'il compte suspendre ce projet et s'il souhaite soutenir un autre projet qui aurait pour objectif de créer un centre de formation aux métiers de l'environnement sur le site des bâtiments de l'ex-poudrerie de Sevrans-Livry.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les bâtiments militaires jouxtant le parc forestier national de Sevrans, sur le territoire de la commune de Livry-Gargan. Une partie de ces bâtiments situés hors périmètres du parc a effectivement été mise à la disposition du préfet de Seine-Saint-Denis dans le cadre du programme d'hébergement lancé par M. le ministre du logement au cours de l'été 1993. Les bâtiments de l'ancienne poudrerie situés à l'intérieur du parc aménagés et gérés par le ministère de l'environnement ne sont nullement concernés par ce projet, ceux-ci sont susceptibles de faire l'objet d'affectations et d'aménagements directement liés à la vocation des lieux, et notamment aux activités d'éducation du public à l'environnement. La réflexion engagée voici plusieurs mois par le ministère de l'environnement sur l'avenir du parc forestier national de Sevrans devrait faire l'objet, d'ici à la fin de l'année, de propositions de mise en valeur en liaison étroite avec les collectivités locales concernées et en concertation avec l'association des amis du parc de Sevrans. Le projet de création d'un centre de formation dans le domaine de l'environnement figure parmi celles-ci, mais le contenu et la faisabilité, tout comme l'implantation précise d'un tel projet, restent à déterminer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17573

**Rubrique :** Parcs naturels

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 août 1994, page 4109

**Réponse publiée le** : 31 octobre 1994, page 5441